

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2022
20H30
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

(Séance publique)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES.

Absents : Angéline ROUSSEL, Rémi PATTE.

Procurations : Angéline ROUSSEL à Didier LEGER
Rémi PATTE à Jean-Marc ANDRIEUX

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.

Monsieur Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2022,
- 2) Autorisation de signer une convention de mandat avec la CCPT,
- 3) Reprise travaux sur projet de révision PLU,
- 4) Dossier eau et urbanisme,
- 5) Dépôt de Siech,
- 6) Affaire FREE,
- 7) Affaire maison Fonquerne,
- 8) Projet Boulangerie,
- 9) Point budgétaire et décisions modificatives,

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations administratives mairie (organisation, logiciels, fibre, horaires, ...)
- 2) Information projet « Adressage »,
- 3) Information vie locale et citoyenneté,
- 4) Communications et Informations diverses et questions des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- 10) Autorisation de demander des subventions

Et dans les questions diverses du point suivant :

- 5) Aménagement de la RD 618

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.



1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 novembre 2022 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des élus.

Monsieur Andrieux demande une précision sur la mention « vote bloqué ». Monsieur le Maire explique les conséquences d'un vote à bulletins secrets et à égalité de voix et précise que ce paragraphe a été soumis au contrôle de la légalité qui n'a pas fait de remarques.

POUR : 7

CONTRE : 1

ABST : 4

2) Autorisation de signer une convention de mandat avec la CCPT :

Il s'agit de confirmer notre demande de travaux de voirie sous mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. Notre Commune confie la Maitrise d'Ouvrage à la CCPT par convention, la CCPT choisit un maître d'œuvre qui travaille avec les communes à l'élaboration d'un programme annuel de travaux éligibles à la DETR intercommunale.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à la mise en œuvre de ce programme et à la signature des documents relatifs à ces opérations dont la convention de mandat. Vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Reprise travaux sur projet de révision PLU :

Suite aux travaux entrepris avec Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Monsieur Donnot, et depuis plusieurs mois avec Monsieur Fossat, et suite à la dernière réunion tenue le 29 novembre dernier, il nous est conseillé de reprendre les travaux sur le projet de révision du PLU en vue de présenter un nouvel arrêt après avoir fait le point sur les problématiques d'approvisionnement en eau et le statut des réseaux.

Le premier arrêt du projet de révision en février 2020 avait reçu un avis défavorable au motif principal que le schéma de distribution d'eau potable réalisé sur la Commune de Saurat par le SMDEA et le bureau d'études ARTELIA n'avait pas été validé par l'agence régionale de santé et ne devait pas être approuvé en l'état.

Depuis les services de l'Etat ont donné leur accord de principe pour que le SMDEA revisite le schéma de distribution d'eau sur la Commune de Saurat et pour le valider par un arrêté préfectoral. Dès lors, le dossier du PLU de Saurat pourrait être modifié pour prendre en compte les modifications portant sur le réseau eau potable avec réactualisation du rapport de présentation mais sans reprise du PADD et du zonage. Une nouvelle évaluation environnementale et l'impact de la loi Climat et Résilience pourraient également être examinés à cette occasion.

A noter qu'une modification simplifiée du PLU visant seulement à résoudre des problèmes simples de type agrandissement des maisons existantes coûterait déjà 6150 euros avec un délai de l'ordre de 9 mois mais ne résoudrait pas les principaux motifs de rejets des autorisations d'urbanisme ni la mise en conformité avec le SCoT.

Le bureau d'étude ADRET propose de nous accompagner pour présenter un nouvel arrêt au travers d'un avenant N°3 à la convention d'étude concernant la révision du PLU pour un montant de 7800 euros et pour un délai de 9 mois environ après validation par arrêté préfectoral d'un schéma communal de distribution d'eau.

Cette proposition permettrait de valoriser les travaux importants réalisés pendant l'instruction de ce projet de révision, il est donc proposé d'autoriser le Maire à poursuivre la révision du PLU dans ces conditions et de présenter un nouvel arrêt sous couvert du Président de la Communauté des Communes du pays de Tarascon. Proposition mise au vote après débat sur l'opportunité et l'intérêt de cette reprise du projet, sur son coût et sur les financeurs possibles. Vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0



4) Dossiers « eau » et « urbanisme » :

De nombreux permis de construire et déclarations préalables de travaux se voient opposer un refus par application d'articles du PLU de Saurat arrêté en 2008. Ces textes sont souvent imprécis ou mal adaptés aux situations actuelles et aux orientations plus récentes fixées par des lois (loi montagne, loi ALUR, etc...).

Dans l'attente des résultats des travaux entrepris avec Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Monsieur Donnot, et depuis plusieurs mois avec Monsieur Fossat, et suite aux récentes réunions de travail, il est demandé aux services de la DDT de bien vouloir instruire tous les refus envisagés par une instance ad oc (Commune-DDT) pour examiner si la prise en compte de textes législatifs d'un niveau supérieur au PLU pourrait lever le refus envisagé en première lecture. Un courrier dans ce sens sera adressé à Monsieur le Directeur des Territoires de l'Ariège.

Il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un courrier dans ce sens à la DDT.

De même, et après plusieurs rencontres avec la Présidente et le Directeur du SMDEA, nous insistons pour que le syndicat reprenne la gestion de tous les réseaux qu'il semble avoir abandonnée surtout dans les hameaux. Plusieurs maisons d'habitations anciennes sont totalement privées d'eau. Dans les hameaux, l'arrêté de non-potabilité date de 2005 et, depuis, peu ou pas de mesures ont été prises. L'eau de nombreuses maisons d'habitation est tellement boueuse ou en trop faible débit qu'elle ne peut plus être utilisée même pour des usages autres que la consommation.

Des extensions de réseaux et la construction d'un réseau neuf au départ de Septfons est en gestation depuis quinze ans. Nous demandons avec insistance à ce que ces travaux soient accélérés et menés dans les trois ans à venir :

Mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel (2023-2025) formalisé dans le cadre d'une convention entre la Commune et le Syndicat (courrier du 3 novembre 2022).

Il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un courrier dans ce sens et à reprendre tous les travaux visant à mettre en œuvre ce plan d'action avec le SMDEA.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Dépôt de Siech :

Nous avons reçu un courrier recommandé de l'association « Le Cabot » nous mettant en demeure de retirer les déchets entreposés à Siech. Selon la municipalité il s'agit de malentendus ou de dysfonctionnements partiels un projet de réponse précisant ces éléments est lu en séance et sera adressé à l'association. Il est demandé de lire également le courriel du président de l'ACCA ce qui est fait.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Affaire FREE :

La demande de médiation adressée à la préfecture par le comité des riverains et deux associations sauratoises a abouti. Cette demande est soutenue par la présidente du Conseil départemental. La préfecture a désigné Madame Christiane LABAT pour instruire cette procédure pour le compte de madame la Préfète de l'Ariège. Madame Labat prend contact avec les différents acteurs et propose des réunions de travail en bilatéral dans un premier temps semble-t-il. Concernant la Commune une première rencontre est prévue le 10 janvier 2023.

Pas de vote



7) Affaire maison Fonquerne :

Rappel : Nous avons reçu un jugement du tribunal administratif de Toulouse en date du 2 novembre 2022 nous condamnant dans l'affaire Fonquerne – Commune de Saurat à propos de désordres causés dans l'immeuble sis au 25 place des Tilleuls appartenant à la Famille Fonquerne.

Nous sommes condamnés pour ne pas avoir effectué des travaux préconisés par un expert le 10 décembre 2019. Ces travaux consistaient à renforcer et à protéger les murs mitoyens avec l'immeuble N° 23 qui avait été incendié le 6 janvier 2012. Le 25 février 2013, un arrêté de péril imminent a été pris par la Commune. Depuis, il est reproché à la Commune une carence dans l'utilisation de ses pouvoirs de police de laquelle il a résulté un préjudice direct et certain. A noter que par délibération en date du 15 février 2019 le Conseil Municipal avait donné pouvoir au Maire pour procéder à l'achat du bien objet du litige.

La Commune étant condamnée à près de 13 000 euros de frais auxquels vont s'ajouter les couts des travaux imposés, nous avons pris acte de ce jugement et nous étudions la possibilité de faire appel.

Pour cela nous avons pris contact avec nos avocats Madame Chatry Lafforgue du cabinet Baby pour qu'ils nous conseillent sur les suites à donner et sur une procédure éventuelle d'appel avant le 2 janvier prochain. Le Maire fait part des premiers éléments transmis par mail par Me Chatry Lafforgue.

Pas de vote.

8) Projet Boulangerie Pâtisserie Salon de thé :

Le projet « boulangerie au 59 » suit son cours, les bureaux d'études Sol, Structure et fluides ont rendu leur rapport à l'architecte qui intègre leurs remarques dans chaque lot (gros œuvre, toiture, électricité, plomberie, ...) pour préparer la consultation des entreprises. C'est la phase projet au cours de laquelle un nouvel estimatif est préparé. Il s'établit au 14 décembre à 486 787 €HT et 558 050 €TTC.

Du point de vue financement nous avons conclu un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour 330 000 euros au taux de 2,60 % sur 20 ans, coté subventions nous avons reçu le 29 novembre dernier une notification de l'Etat (DETR) de 24 998 €. La Région et le Département nous demandent encore des compléments d'informations et des pièces supplémentaires que nous tentons de produire. Le dossier est donc à l'instruction dans ces deux assemblées avec des réponses attendues pour le début d'année 2023. Nous relançons toutes les demandes avec le nouvel estimatif.

La consultation des entreprises selon les lots proposés par l'architecte est prévue pour début janvier 2023. Pas de vote.

9) Point budgétaire et décisions modificatives – Engagement budget investissement 2023 :

9 - 1 : A ce jour 19 décembre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 677 897,32 € les recettes correspondantes s'élèvent elles à 864 055,21 € soit un résultat brut provisoire de 186 157,89 €.

Coté investissement les recettes s'établissent provisoirement à 194 242,18 € et les dépenses à 213 736,07 € soit un résultat brut provisoire de – 19 493,91 €. A noter que les programmes voiries se règlent jusqu'à présent avec un an de décalage, ainsi programme voirie 2021 a bien été payé mais reste à régler le programme 2022.

Il n'est pas prévu de nouvelles décisions modificatives pour le budget 2022. Pas de vote

9 - 2 : Pour permettre le bon fonctionnement et le paiement des fournisseurs, monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager le budget investissement de l'exercice 2023 dès le début de l'année avant que ce budget soit voté.

Cette autorisation concerne les comptes de la classe 2 immobilisations et ne doit pas dépasser le quart du budget investissement adopté pour l'exercice précédent. Vote pour cette autorisation :

POUR : 12

CONTRE : 0



10) Autorisation de demander des subventions :

Les dossiers de demande de subventions déposés auprès de l'Etat (DETR et DSIL) doivent être enregistrés sur le site ad hoc avant le 31 décembre, monsieur le maire demande l'autorisation de déposer les demandes suivantes :

a) Pour l'aménagement de la RD 618 :

Il s'agit de lancer un programme d'aménagement et de sécurisation de la RD 618 dans la traversée du village de Saurat. Ce programme en cours d'études auprès du cabinet ATEI, serait phasé et planifié sur cinq exercices budgétaires de 2023 à 2027. La première tranche 2023-2024 est l'objet de cette autorisation de demande de subventions selon la répartition ci-après :

- Montant total HT de la phase 2023-2024 : 317 960,55 €
- Subvention DETR demandée : 95 388,17 € soit 30 %
- Subvention Région ou Europe envisagée : 63 592,11 € soit 20 %
- Subvention CD 09 envisagée : 95 388,17 € soit 30 %
- Autofinancement Commune : 63 592,11 € soit 20 %

Vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

b) Complément pour plan d'adressage :

Il s'agit de terminer l'adressage sur la commune par une deuxième phase qui consiste acheter des plaques de rues et des numéros et à les placer. La fourniture des plaques et des numéros est estimée à 19 280 € HT (devis groupe La Poste). L'installation des plaques et la fourniture des numéros seront effectuées en régie.

Il est proposé de demander des subventions pour l'achat des plaques et numéros soit pour un montant HT de 19 280,40 € selon la répartition envisagée ci-après :

- Etat => DETR : 9 640 € soit 50 %
- CD 09 => FDAL : 5 784,12 € soit 30 %
- Autofinancement Commune 3 856 € soit 20 %

Vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1 Informations administration municipale :

La réorganisation des bureaux de la Mairie touche à sa fin, le parc informatique semble stabilisé et les applications sont quasiment toutes fonctionnelles. Mais il apparaît des difficultés de gestion du système (le serveur n'arrive plus à suivre l'ordinateur est ancien) et des difficultés d'appropriation des applications qui ne sont pas toujours opérationnelles. Le raccordement à la fibre optique est étudié au travers des propositions des opérateurs. De même le changement de trésorerie s'avère très lourd et très contraignant en termes de temps pour la secrétaire. Il en est de même pour de nombreuses procédures administratives dont toutes celle concernant l'urbanisme et les notaires.

2 Information projet « adressage » :

Les travaux avec la poste se poursuivent, la première phase diagnostic et inventaire des voies se termine, elle sera complétée par la phase numérotation dans les prochains mois.

3 Information vie locale et citoyenneté :

Des informations récentes sont échangées en séance sur les événements de fin d'année à Saurat avec un retour rapide sur le repas des aînés.

4 Aménagement de la RD 618 :

Un point d'avancement sur le projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 618 dans Saurat a été fait suite à la demande de Monsieur Pialat. Le bureau d'études ATEI fournit une première esquisse et établit les éléments nécessaires à la demande de subvention pour la première phase autour du croisement de l'église.

5 Communications et Informations diverses et questions des élus :

La feuille de janvier est en cours de préparation les propositions et articles sont les bienvenus.

La séance du conseil municipal est close à 22h45.

Le secrétaire de séance

